

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE**\*\*\*\*\*  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un le 24 mars 2021, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 15 mars 2021, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Etaient présents :** ARRIVE Roland, BROSSARD Bernard, MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, RAYMOND Serge, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, VALLIER Marie-Hélène, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, GIRAUDEAU Danièle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, LANDREAU Bernard, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, JAMET Annick, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, LANGLAIS Jean-Charles, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, YOU Agnès, FRADON Jean Marie, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, BONNIN Christophe, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, PENAUD Cyril, MAILLET Claudine, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

**Etaient représentés :** DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, PERRIER Jean-François par FEDON Martial, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, FAURE Bruno par VANTHOURNOUT Lucile, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, ELIE Jean Jacques par TALBOT Michel, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, REYNAL Jean par FOSSIE-DURANT Michèle, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, BOURSIER Eric par CHESNEAU Marlène.

**Procurations :** SAUVEZIE Dominique à MATTIAZZO Lise, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, MOUCHEBOEUF Julien à GUILLEMAIN Ghislaine, DUGUE Christian à BUREAU Marie-Christine, QUESSON Jacky à BELOT Claude, LOPEZ Evelyne à CABRI Christophe, MARTIAL Claude à DE OLIVEIRA Katia.

**Absents excusés :** ANNEREAU Thierry, POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, CHATELAIN Patrick, MARRAUD Christine, FREDERIC Daniel, GUEBERT Daniel, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, MOUCHEBOEUF Julien, DUGUE Christian, VIAUD Thierry, GIMENEZ Anne, DRIBAUT Anne, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, MARTIAL Claude, DUFOUR Christian, THOMAS Jean-Marc, MEUGNIOT Benoît, MAINGOT Maud, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 136

Nombre de votants : 143

Nombre d'absents excusés : 22

Nombre d'absents ayant donné procuration : 7

Nicolas MORASSUTTI a été élu secrétaire.

**Objet : Nouvelles modalités relatives à l'encaissement de la taxe de séjour et à son reversement à l'Office de Tourisme de la Haute-Saintonge**

Jusqu'à présent, la taxe de séjour a été collectée directement par l'Office de Tourisme de la Haute-Saintonge (OTHS), dans une approche pragmatique et sur la base juridique de l'article L.133-7 du Code du Tourisme.

Si l'ensemble de la taxe de séjour doit effectivement revenir à l'Office de Tourisme parce que c'est un établissement public à caractère industriel et commercial, les services de l'Etat considèrent qu'en

017-200041523-20210324-DEL4\_2021-DE  
Reçu le 31/03/2021

application de l'article L.5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales la taxe de séjour doit d'abord être perçue par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, puis être reversée intégralement à l'Office de Tourisme.

La mise en place de ce mécanisme de collecte et de reversement de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 va se traduire par un allongement des délais d'encaissement de la taxe de séjour dans les comptes de l'OTHS, ce qui aura un impact négatif sur sa trésorerie.

Pour éviter à l'OTHS des difficultés de trésorerie, il est proposé de mettre en place le dispositif suivant :

- une avance remboursable (section d'investissement) sera versée à l'OTHS en début d'année pour pallier à ses besoins de trésorerie ;
- une régie d'encaissement sera créée pour permettre à la CDCHS de percevoir la taxe de séjour ; le régisseur versera la taxe de séjour collectée à la communauté de communes chaque mois ;
- la communauté de communes reversera la taxe additionnelle départementale au département ;
- la communauté de communes reversera la taxe de séjour à l'OTHS ;
- l'OTHS remboursera l'avance à la CDCHS au fur et à mesure de ses capacités, sans toutefois mettre sa trésorerie en difficulté ;
- le budget de l'OTHS présentera donc une section d'investissement en suréquilibre pour préserver sa trésorerie.

L'Assemblée Délibérante approuve ce mode de fonctionnement et autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision (convention relative à l'avance, convention de reversement de la taxe de séjour, etc.).

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **31 MARS 2021**  
Le Président  
Claude BELOT

Pour copie conforme  
Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex